

RSA AGRICOLE

Le Département de l'Eure et la MSA unis
pour accompagner les exploitants
face aux aléas agricoles



**VOTRE DÉPARTEMENT
VOUS ACCOMPAGNE.**

DÉPARTEMENT DE
L'EURE
en Normandie



Une réponse solidaire aux baisses de revenus



Vous êtes exploitant agricole et votre exploitation est fragilisée par :

- ✦ Une mauvaise récolte,
- ✦ Un aléa climatique,
- ✦ Une crise sanitaire ou économique,
- ✦ Une baisse soudaine de revenus.

Pour prévenir les situations difficiles, **le Département**, en partenariat avec la **MSA** et les acteurs du monde agricole, propose un dispositif innovant :

Le RSA Agricole (Dispositif expérimental)

Objectifs :

- ✦ Prévenir le mal être agricole,
- ✦ Soutenir les exploitants agricoles,
- ✦ Maintenir les exploitations en activité.

À qui s'adresse le RSA Agricole ?

Aux exploitants agricoles :

- ✦ Confrontés à une perte significative de revenus,
- ✦ Présentant un **prévisionnel de baisse d'activité**,
- ✦ Déjà bénéficiaires du RSA ou susceptibles de l'être.



Le droit est étudié sur la base **des ressources réelles du foyer**.



Un dispositif adapté à la réalité agricole

Le RSA Agricole permet :

- ✦ Une étude basée sur un prévisionnel de ressources,
- ✦ Une ouverture de droit sans attendre le bilan comptable annuel.

Notre ambition : vous offrir un soutien immédiat, pensé pour répondre à vos besoins au moment où vous en avez vraiment besoin.



Un parcours simple et coordonné

En cas de difficulté, **vos premiers interlocuteurs :**

- ✦ **MSA** pour instruire votre demande,
- ✦ **Solidarité Paysans / Réagir 27** qui vous aideront à compléter votre demande de RSA.

Ils analysent votre situation et votre prévisionnel, puis :

- ✦ Transmettent une proposition d'ouverture de droit au Département,
- ✦ Coordonnent la demande de prestation auprès de la MSA.

Un accompagnement est possible à chaque étape.

Vos engagements

Comme tout RSA, le RSA Agricole repose sur le principe des droits et devoirs.

Vous vous engagez à :

- ❖ Réaliser vos **Déclarations Trimestrielles de Ressources (DTR)**.
- ❖ Signaler tout changement de situation.
- ❖ Fournir votre **déclaration annuelle et bilan comptable**.
- ❖ Participer à l'accompagnement proposé.

Besoin d'informations ?

Vos contacts privilégiés :

- ❖ Solidarité Paysans
- ❖ Réagir 27
- ❖ MSA
- ❖ Département de l'Eure